## <u>DEPARTEMENT DE L'ESSONNE</u>

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE SC/CP

-=-=-

# REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

-=-=-=-

Le vingt-cinq novembre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf novembre de l'an deux mille dix-neuf conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DELORT, Mme LEGOFF, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme BOULER, Mme LAGORCE, M. MILLET, Mme KERNY, Mme WALLE, M. BAUDE, M. BOZEC, M. PEPERS, Mme GUILLANTON, M. VAN DE MAELE, Mme DEGERIT, M. CARRASCO, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, M. FASS et Mme GIRI.

## **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

M. MORDEFROID à M. TRÉBULLE
M. ZAKARIAN à M. DOSSMANN
M. ATTAF à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme DA GRAÇA SOARES à Mme LIBONG
Mme OCTAU à M. DELORT
M. HULIN à Mme RIDEAU
Mme AUBERT-THEISEN à M. YAHIEL

## **SECRETAIRE DE SEANCE**:

Monsieur DOSSMANN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole au cabinet Michel KLOPFER pour une présentation de l'analyse financière rétrospective de Verrières-le-Buisson.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu des séances du Conseil municipal du 20 mai 2019 et du 24 juin 2019 qui sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen des guestions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### DESIGNE

Monsieur Gérard DOSSMANN secrétaire de séance,

#### **EMET**

- un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle le dimanche des commerces de détail de la commune pour l'année 2020 avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, par 15 voix pour, 2 voix contre (M. PEPERS et Mme GUILLANTON) et 16 abstentions (M. TRÉBULLE, Mme LAGORCE, Mme KERNY, M. VAN DE MAELE, M. CARRASCO, Mme GIRI, Mme DEGERIT, M. FASS, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. FOURNIER, Mme RIDEAU, M. HULIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN et M. ATTAF),

#### DÉCIDE

 les créations de postes suivantes : 7 postes d'éducateur de jeunes enfants et 5 postes d'éducateur principal de jeunes enfants,

#### **ENREGISTRE**

la nécessité d'apurer et régulariser le compte 274 pour un montant de 242 448,49 €
par 25 voix pour et 8 abstentions (M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER,
Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et
Mme GIRI),

#### **APPROUVE**

- la décision modificative n°1 du budget principal 2019 de la Ville de Verrières-le-Buisson par 25 voix pour et 8 abstentions (M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et Mme GIRI),
- la décision modificative n°1 du budget annexe 2019 relatif à l'assainissement,
- la clôture du budget annexe assainissement de la commune à la date du 31 décembre 2019, le trésor public étant autorisé à reprendre l'actif et le passif et les résultats du budget annexe,

#### **EMET**

- un avis défavorable concernant l'indemnité dite « indemnité de conseil » d'un montant de 3 224,51 € bruts au profit des 3 comptables du Trésor public chargés cette année des fonctions de receveur de Palaiseau par 3 voix pour, 4 voix contre (M. TIXIER, M. PEPERS, Mme WALLE et M. VAN DE MAELE) et 26 abstentions (M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. MORDEFROID, Mme LIBONG, Mme BOULER, M. ZAKARIAN, Mme LAGORCE, M. MILLET, Mme KERNY, M. ATTAF, M. BAUDE, Mme DA GRAÇA SOARES, M. BOZEC, Mme OCTAU, Mme GUILLANTON, Mme DEGERIT, M. CARRASCO, M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et Mme GIRI).

#### **HABILITE**

 Monsieur le Maire à signer le marché public relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux avec la société STEM PROPRETE ainsi que toutes les pièces afférentes pour un montant annuel de 423 066,60 € HT,

## DONNE

 son accord à la fondation des Amis de l'Atelier sur le projet de réhabilitation et d'extension du foyer de vie l'Alliance, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **APPROUVE**

- la mise en place d'une convention relative à l'utilisation du parking de la résidence sociale ADEF sise voie de l'Aulne, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,
- la sollicitation de subventions auprès de la Région Ile-de-France et de la Fédération Française de Football dans le cadre du projet de transformation du terrain stabilisé du stade Robert Desnos en terrain synthétique pour un montant de 523 289,97 € HT de maitrise d'œuvre, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,

## **PREND ACTE**

- du rapport annuel 2018 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement,
- du rapport annuel du prestataire API RESTAURATION pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018,

## **DECIDE**

 d'instaurer la gratuité pour les inscriptions en médiathèque pour tous les usagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, étant précisé qu'une pénalité s'appliquera à hauteur d'un euro et vingt centimes par semaine de retard, et de deux euros par perte de carte,

#### **AUTORISE**

 Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté Paris-Saclay la convention relative à la refacturation de la part communale concernant l'étude de l'analyse des horaires d'ouverture de la médiathèque effectuée au profit de la commune.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

## PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

N°169 Signature d'un contrat de maintenance de détecteurs de présence de stationnement rue d'Estienne d'Orves avec la société TTS pour un montant annuel de 2 388 €TTC,

- N°170 Convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications impasse Aimé Ferré avec la société Orange pour un montant prévisionnel de 4 542,50 €TTC,
- N°171 Convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications impasse avenue Carnot avec la société Orange pour un montant prévisionnel de 17 109,00 € TTC,
- N°172 Convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications avenue Carnot (3-24) avec la société Orange pour un montant prévisionnel de 12 707,90 € TTC,
- N°173 Signature d'un contrat de partenariat avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « Nuages » qui se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2019,
- N°174 Contrat de maintenance et d'abonnement pour le réseau WIFI public de l'Hôtel de ville et du marché couvert avec la société QOS Télécom pour un montant annuel de 1 500 €TTC,
- N°175 Signature d'un avenant au contrat pour la fourniture de 15 comptes supplémentaires de messagerie collaborative avec la société APIXIT pour un montant annuel de 804,96 €TTC,
- N°176 Signature d'un marché public n°1180 relatif à la fourniture et à la pose d'un monte charge non accompagné dans le cadre de la reconstruction du satellite de restauration David Régnier Paul Fort pour un prix global et forfaitaire de 24 200 € HT,
- N°177 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 365,97 € hors charges,
- N°178 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 478,18 € hors charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire, Vice-président de Paris-Saclay

## François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<sup>«</sup> Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».